

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN DOCUMENT
DÉB 12 1979



Distr.
GENERALE
A/34/810
10 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 39 et 98 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières des projets de résolution A et B
recommandés par la Première Commission (A/34/749, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 74^{ème} séance, le 7 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/66) sur les incidences administratives et financières des projets de résolution A et B recommandés par la Première Commission (A/34/749, par. 8). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par son Président.

2. Les remarques et observations faites par les délégations au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.74).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, au cas où elle adopterait les projets de résolution A et B recommandés par la Première Commission (A/34/749, par. 8), il serait nécessaire d'inscrire un crédit additionnel de 25 000 dollars au chapitre 2 B du budget-programme pour 1980-1981. Les dépenses connexes à prévoir au titre des services de conférence seraient examinées à un stade ultérieur, dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980.